

NEC 2

Les attaques commencent !

Depuis quelques semaines, la direction centrale réunit les 5 syndicats représentatifs sur le groupe, CGT, FO, CFTC, CFDT et CGC (SIA, UNSA et SUD sont non représentatifs) dans le cadre d'un nouvel accord de compétitivité, le NEC 2.

Lors de la réunion du 16 octobre, la direction a avancé des propositions inacceptables pour obtenir des gains de productivité sur le dos de l'ensemble des salariés du groupe.

Possibilité de remettre en cause les 35h localement :

Lors de la casse des 35h sur le site de Vesoul, en juin 2018, la CGT avait lancé une pétition de protestation à l'échelle du groupe qui avait réuni près de 12 000 signatures.

Nous mettons en garde à l'époque : si ça passe à Vesoul, cela encouragera la direction à le généraliser sur d'autres usines. On est en plein dedans !

Mutations obligatoires d'un site à l'autre : la direction voudrait obligés les salariés à aller travailler dans un autre site en fonction du niveau de production des usines.

Exemple : Mulhouse connaît une baisse de production. Des centaines de salariés de Mulhouse pourraient être obligés d'aller travailler et prendre la place des intérimaires de Sochaux qui tourne à plein régime.

Aggravation du système des compteurs au détriment des salariés :

Aujourd'hui les bornes des compteurs sont : -12 jours et + 8 jours. La direction voudrait augmenter ces bornes pour les passer à -15 jours et + 15 jours.

Cela signifie encore plus de H+ gratuits et encore plus de H- à rembourser !

Augmentation de la flexibilité : la direction voudrait nous imposer plus de flexibilité dans nos horaires de travail comme par exemple les H- à l'heure pour n'importe quel prétexte (pannes, manque pièces fournisseurs).

Fin de l'ACCAC : Ce système est un droit dont bénéficient les salariés quand ils changent de régime de travail dont la rémunération est plus faible. La direction voudrait le supprimer pour les salariés qui iraient en Nuit ou en VSD. Une fois qu'ils retourneraient en équipe (2x8), ils n'auraient plus l'ACCAC.

Remise en cause de la majoration du samedi lors d'une semaine incomplète :

C'est le cas lors des reprises de congés, lorsqu'il y a un H- dans la semaine, un jour férié ou un jour de maladie. La majoration de 25 % ne serait plus payée.

Sous le faux prétexte de la transformation énergétique, la direction voudrait demander aux salariés de se serrer à nouveau la ceinture alors que les actionnaires ont décidé d'augmenter de 25 à 28 % leur part sur les futurs bénéfices, quel que soit leur montant.

L'excellente santé financière du groupe, les 2 milliards de bénéfices pour le 1^{er} semestre 2019 ne justifient absolument pas un nouveau tour de vis dans nos salaires et dans nos droits collectifs !